

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE - SESSION 2024

CONSIGNES AUX CANDIDATS »

Texte de référence : Référentiel du CAP Métiers de la coiffure publié (Arrêté du 5 juin 2019), publié sur EDUSCOL (https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_MDC/Annexes_CAP%20metiers%20de%20la%20coiffure190605.pdf)

Informations :**Les candidats et les modèles :**

- **AUCUN RETARD N'EST AUTORISÉ AUX DIFFÉRENTES PARTIES DE L'ÉPREUVE PRATIQUE EP1, pour le candidat comme pour le modèle.** Le candidat et le modèle doivent se présenter ensemble ½ heure avant l'épreuve.
- **Tout candidat qui arrive en retard (épreuve commencée) est refusé**, sauf circonstances exceptionnelles.
- **Le modèle doit pouvoir justifier des conditions d'âge spécifiques à chaque partie de l'épreuve EP1 Techniques de coiffure, en présentant une pièce officielle d'identité.** Pour l'épreuve EP1, partie 1 Coupe, coiffage « homme », le modèle masculin de 16 ans minimum, se munira de l'**autorisation parentale dûment renseignée** (page 6/6).
- **En l'absence de modèle ou en présence d'un modèle non conforme (vérifié avant le début de l'épreuve) pour la partie 1 ou 2 de l'épreuve EP1, le candidat n'est pas autorisé à composer la partie concernée et se verra attribuer la note zéro à cette partie de l'épreuve.**
- **En aucun cas, le modèle ne peut être un formateur ou un membre de l'équipe pédagogique ou un professionnel de la coiffure.**
- **Le candidat apportera, pour l'épreuve EP1, partie 2, l'attestation de coloration capillaire dûment renseignée (page 5/6).**
- **Le centre d'examen ne prête pas de matériel aux candidats.**
- **Si le candidat souhaite utiliser un tabouret de coupe et/ou une tablette, il apportera son matériel.**
- **Le candidat apportera son linge personnel (serviettes).**

Le téléphone portable :

- **L'utilisation du téléphone portable ainsi que de tout appareil connecté (montres, écouteurs, ...) est interdite pour le candidat comme pour le modèle.**
- **La prise de photos dans la salle d'examen comme dans l'enceinte du centre d'examen est interdite.**

Les conditions sanitaires :

Dans le contexte de la COVID 19, les règles sanitaires s'appliquant à la profession, à la date des épreuves, devront être impérativement respectées par le candidat et le modèle. De fait, il conviendra d'apporter du gel hydroalcoolique à utiliser chaque fois que nécessaire lors du déroulement des épreuves et de vous équiper de masques, de lingettes désinfectantes.

De même, les règles sanitaires en vigueur dans le centre d'examen seront appliquées.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE : cette épreuve est composée de 2 parties 1 et 2.				
EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 1 : Coupe, coiffage « homme » - pratique – Durée : 1h				
Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Le candidat réalise une coupe courte et un coiffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. Avant l'épreuve, la longueur des cheveux doit être suffisante pour réaliser cette coupe. - La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue. - <u>Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure.</u> - Le coiffage attendu est libre mais l'utilisation de produits de coiffage est obligatoire. - Aucune mise en forme n'est exigée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle masculin, de plus de 16 ans pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu (pas de calvitie naissante) et dont la longueur permet la réalisation de la coupe attendue. - Les cheveux sont propres, lavés de la veille au soir ou du matin. - Un seul modèle est autorisé. 	<p>Matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la coupe : tous les outils sont autorisés exceptées les tondeuses ; - au séchage éventuel ; - au coiffage ; <p>Vaporisateur.</p>	<p>Produits de coiffage professionnels. L'utilisation de produits de coiffage est obligatoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve. - Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de son âge (pièce officielle d'identité). - Le modèle mineur doit être muni d'une autorisation parentale. - Le cuir chevelu du modèle est sain, sans parasites. - Pas de shampooing à réaliser dans cette partie d'épreuve.

* La mallette de rangement des produits et des matériels et la tenue ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme » - pratique, organisée en 2 sous-parties : 2A (Coloration d'oxydation, shampooing, permanente) et 2B (Coupe, mise en forme, coiffage) qui s'enchainent.

Les techniques de coiffure sont réalisées sur un seul et même modèle féminin majeur.

Rappel : en cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 – sous-partie 2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente – pratique – Durée : 2h

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Sur le modèle féminin, le candidat réalise :</p> <p>-L'application au pinceau d'une coloration d'oxydation sur les repousses puis sur les longueurs ;</p> <p>-L'enroulage et la saturation d'une permanente.</p>	<p>Un seul modèle féminin majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu sain, sans parasites.</p> <p>La longueur des cheveux doit être suffisante pour la réalisation des 2 sous-parties A et B.</p> <p>La chevelure colorée doit présenter 1 cm minimum de repousses visibles pour la réalisation de cette sous-partie A.</p> <p>Une chevelure vierge de toute coloration ne sera pas acceptée.</p>	<p>Matériel nécessaire :</p> <p>- à la coloration d'oxydation ;</p> <p>- à l'enroulage de la permanente : bigoudis ou rollers de 16 mm de diamètre maximum ;</p> <p>- gants obligatoires.</p>	<p>- Shampooing (shampooing technique)</p> <p>- Colorant et oxydant (produits professionnels et notice en français)</p>	<p>Le modèle doit apporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La preuve de son âge (pièce officielle d'identité). ➤ L'attestation de coloration capillaire dûment renseignée. <p>- Coloration (1h15) : Préparation du produit à appliquer. Un mélange d'un oxydant (ou révélateur) et d'un colorant est une <u>coloration d'oxydation</u>.</p> <p>Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing.</p> <p>- Permanente (0h45) : Enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum). Montage classique ou directionnel au choix du candidat. Méthode indirecte, saturation à l'eau.</p> <p>Le déroutage de la permanente réalisé hors temps d'épreuve.</p>

* La mallette de rangement des produits et des matériels et la tenue ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 2 – sous-partie 2B : Coupe, mise en forme, coiffage – pratique – Durée : 1h15

Description	Modèle	Matériels *	Produits *	Observations
<p>Sur le même modèle féminin, le candidat réalise une coupe (raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum) puis une mise en forme temporaire et un coiffage.</p>	<p>Même modèle féminin majeur, que pour la sous-partie A.</p> <p>La longueur des cheveux doit être suffisante pour la réalisation des 2 sous-parties A et B.</p>	<p>Matériel nécessaire :</p> <p>- à la coupe : tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot ;</p> <p>- à la mise en forme temporaire ;</p> <p>- au coiffage.</p> <p>Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.</p>	<p>Pour la mise en forme et le coiffage, l'utilisation de produits de construction et/ou de finition est obligatoire (produits professionnels).</p>	<p>- Coupe : Raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible). Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé.</p> <p>- Mise en forme et coiffage : Mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé). Coiffage mettant en valeur la mise en forme.</p> <p>Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.</p>

EP1 – TECHNIQUES DE COIFFURE – Partie 3 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 1
Partie écrite – Durée : 1 h 30

Matériel nécessaire :

- Stylos (bleu, noir, rouge, vert)
- Crayon de papier
- Gomme
- Crayons de couleur
- Correcteur
- Règle

La copie est rédigée obligatoirement avec le stylo bleu ou noir.

EP2 – RELATION CLIENTÈLE ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE – organisée en 2 parties 1 et 2 qui s'enchaînent
Épreuve orale – Durée totale : 0h20 maximum

Partie 1 : Mise en situation de vente-conseil - Épreuve orale – Durée : 0h10

Cette épreuve orale, d'une durée de 10 minutes met le candidat en situation de vente-conseil (services, matériels, produit capillaires).

Cette mise en situation amène le candidat, sous forme d'un jeu de rôle, à :

- Accueillir le client ;
- Recueillir ses attentes ;
- Reformuler les attentes ;
- Proposer un produit, matériel ou service en réponse au besoin ;
- Répondre à une demande de précision ou à une objection ;
- Prendre congé.

Le temps intègre la prise de connaissance de son environnement par le candidat.

Partie 2 : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle 2 - Épreuve orale – Durée : 0h10 maximum

Cette partie d'épreuve a pour objectif d'évaluer, à l'oral, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 2. (Voir référentiel du diplôme)

Cette partie d'épreuve prend appui sur un questionnement contextualisé.

Celui-ci comprend trois questions dont deux au moins portent sur les savoirs associés à la compétence C2.3 « Contribuer à l'activité de l'entreprise ».

CAP Métiers de la Coiffure**Attestation de coloration capillaire****(Épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 2 : Coupe, couleur,
forme « femme »)**

ACADÉMIE DE

Session 2024

CAP Métiers de la coiffure**Attestation à renseigner par le modèle et à présenter le jour de l'épreuve par le candidat**

Centre d'examen :

Date :

N° du candidat :

Nom du candidat :

Nom du modèle :

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire, et j'accepte d'être modèle pour cette épreuve.

Je dégage le centre d'examen et les membres de la commission d'évaluation de toute responsabilité quant à la prestation de coiffure effectuée ce jour.

Signature du modèle :*Document à présenter aux évaluateurs avant le début de l'épreuve.*

CAP Métiers de la Coiffure

**Autorisation parentale pour un modèle masculin mineur,
âgé de 16 ans minimum**

(Épreuve EP1 Techniques de coiffure, partie 1 : Coupe, coiffage « homme »)

ACADÉMIE DE

Session 2024

CAP Métiers de la Coiffure

Épreuve EP1 – Techniques de coiffure, partie 1 : Coupe, coiffage « homme »

AUTORISATION PARENTALE POUR UN MODÈLE MASCULIN MINEUR, ÂGÉ DE 16 ANS MINIMUM

Je soussigné(e) monsieur ou madame (*préciser le nom*)

..... demeurant à (*indiquer l'adresse*)

et agissant en qualité de responsable légal, père ou mère, autorise mon fils, (*préciser le nom*)

....., né le à être le modèle de

(*préciser le nom du candidat évalué*) pour l'épreuve EP1
Techniques de coiffure, partie 1 « Coupe, coiffage « homme ».

Je suis informé(e) que, lors de cette épreuve, l'ensemble de la chevelure de mon fils sera raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque sera effectuée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur le modèle.

Le :

À :

Signature(s) du (des) responsable(s) légal(aux) :

Document à présenter aux évaluateurs avant le début de l'épreuve.